



La phrase, unité de l'interface langagière

Dhouha Lajmi

FLSHS, Université de Sfax, Tunisie

dhouhalajmi@yahoo.fr

<https://orcid.org/0000-0001-8428-8344>

Reçu le 06-09-2024 / Évalué le 25-09-2024 / Accepté le 24-11-2024

Résumé

Le concept de *phrase* est un concept hautement controversé et très discuté par les linguistes : il y a ceux qui considèrent la phrase comme une unité de langue (une unité préconstruite) et ceux qui l'envisagent comme une unité du discours (E. Benveniste, 1966). Entre ces deux approches, la théorie de l'analyse prédicative et de la triple articulation (S. Mejri 2016, 2017, 2019, 2022) rend compte du statut de la phrase en prenant en considération non seulement la dynamique langagière mais surtout la nature de l'analyse adoptée, qui se fonde soit sur le principe de la constituance, soit sur celui de l'intégration ou sur celui de la double analyse. Pour apporter des éléments de réponse à la problématique de la phrase, nous essayerons de passer en revue, dans un premier temps, le statut de la phrase dans les manuels de grammaire et dans les différentes approches linguistiques, tout en montrant les spécificités de la notion par rapport aux autres notions voisines comme la *proposition* et l'*énoncé*. Nous examinerons, dans un deuxième temps, ses rapports avec l'opération langagière de l'actualisation et par la suite avec le mécanisme de l'émergence. Nous finirons par montrer que la phrase, à partir des parties du discours, catégories inscrites en langue et à partir du recours à un « je », composant emblématique du discours, émerge en tant que structure reflétant ainsi la dynamique langagière au niveau de l'interface.

Mots-clés : phrase, interface, actualisation, structure émergente, prédication syntaxique

The sentence, unit of the language interface

Abstract

The concept of *sentence* is a highly controversial concept that is much discussed by linguists : there are those who consider the sentence as a unit of language (a preconstructed unit) and those who consider it as a unit of discourse (E. Benveniste, 1966). Between these two approaches, the theory of predicative analysis and the triple articulation (S. Mejri 2016, 2017, 2019, 2022) accounts for the status of the sentence by taking into consideration not only the linguistic dynamics but above all the nature of the analysis adopted, which is based either on the principle of constituency, or on that of integration or on that of double analysis. To provide some answers to the problem of the sentence, we will try to review, first, the status of the sentence in grammar textbooks

and in the different linguistic approaches, while showing the specificities of the notion in relation to other related notions such as the clause and the utterance. We will then examine its relationship with the linguistic operation of actualization and subsequently with the mechanism of emergence. We will end by showing that the sentence, from the parts of the discourse, categories inscribed in language and from the use of an "I", an emblematic component of the discourse, emerges as a structure thus reflecting the linguistic dynamics at the level of the interface.

Keywords: sentence, interface, actualization, emergent structure, syntactic predication

Introduction

La notion d'*unité* et plus particulièrement celle d'*unité linguistique* a suscité l'intérêt de plusieurs linguistes et a fait couler beaucoup d'encre. Cette notion, qui renvoie à plusieurs réalités linguistiques, reçoit une assise théorique relative à sa forme et à son sens à partir des travaux de Benveniste (1966 : 126-127) qui la définit comme suit : « la forme d'une unité linguistique se définit comme sa capacité de se dissocier en constituants de niveau inférieur. Le sens d'une unité linguistique se définit comme sa capacité d'intégrer une unité de niveau supérieur ». Cette réflexion théorique s'applique parfaitement à notre objet d'étude qui est la phrase.

La phrase, malgré son statut controversé en linguistique, occupe une place centrale dans le mécanisme de la langue : une centralité due essentiellement à sa position charnière entre la langue et la production langagière d'un côté et à sa dimension heuristique féconde dans l'exploration d'autres domaines de la linguistique. Idée confirmée par Benveniste (1966 : 130) qui souligne que « la phrase, création indéfinie, variété sans limite, est la vie même du langage en action ». Cette contribution¹ vise à explorer la problématique de la phrase en tant qu'unité linguistique charnière entre deux versants du langage, différente d'autres unités linguistiques voisines. Nous focaliserons notre attention sur sa pertinence théorique et nous étudierons ses différents aspects syntactico-sémantiques.

¹ Nous remercions S. Mejri pour ses séminaires de découverte de la recherche où la réflexion sur plusieurs problématiques linguistiques, entre autres sur celle de la phrase, a permis d'élaborer et d'enrichir cette contribution.

1. La notion de phrase entre grammaire et linguistique

Avant de fournir quelques propriétés définitoires de la phrase et sa pertinence théorique en rapport avec les deux notions clés de notre argumentation, à savoir l'interface langagière et la double prédication, nous procédons à un bref tour d'horizon de quelques grammaires et de certaines théories linguistiques où cette unité linguistique représente le pilier incontournable de leur théorisation. Dans ce sens nous présentons un bref aperçu sur la phrase dans certains ouvrages de grammaire. Pour ce qui est de la linguistique, nous retenons trois écoles où l'apport théorique s'avère important, voire indéniable, dans l'examen et la description de cet objet d'étude.

1.1. La phrase dans la tradition grammaticale

Quand nous voulons traiter de la problématique de la phrase dans la tradition grammaticale, nous sommes appelée à identifier son statut, sa description et sa pertinence théorique etc. Pour ce faire encore faut-il aborder les différentes articulations du langage. Outre les trois articulations du langage², à savoir les phonèmes, les morphèmes et les unités lexicales, la phrase peut-elle constituer une nouvelle articulation et constitue-t-elle une unité linguistique ? Pour répondre à ces questions, la tradition grammaticale française a accordé beaucoup d'importance à la notion de *phrase*, considérée comme le noyau dur de la syntaxe française.

Dans son article (2003 : 5-16)³, Léon retrace l'histoire de la notion de *phrase* en commençant par une définition étymologique « D'après *le Dictionnaire étymologique de Wartburg* (1971) et *le Dictionnaire historique de la langue française* (1992), phrase est entré dans la langue française au XVI^e siècle (1546) avec le sens de « arrangement des mots, façon de parler, tour donné à l'expression » par emprunt au latin *phrasis* « diction, style, élocution », lui-même emprunté au grec *phrasis*, *phraseôs*- « discours, expression, langage, diction » ». Elle montre l'enchevêtrement terminologique et conceptuel entre *proposition* et *phrase* d'un côté et *phrase* et *période* de l'autre en soulignant la non-stabilité des notions et la

² Apport théorique de S. Mejri.

³ *Proposition, phrase, énoncé dans la Grammaire : Parcours historique*.

concurrence entre ces termes. L'auteur passe en revue l'évolution conceptuelle de la notion de phrase de Furetière (1869) jusqu'à son introduction comme unité de base dans l'enseignement de la grammaire au début du XIX^e siècle. Parallèlement, elle rappelle les courants linguistiques du structuralisme américain et européen, le générativisme et le traitement automatique des langues.

Par ailleurs, la phrase représente une problématique centrale dans la tradition et « on ne peut, quand on veut aller plus loin dans l'investigation empirique, que s'en remettre à la linguistique provisoire, c'est-à-dire à la tradition grammaticale : ainsi, on ne sache pas que l'on ait pu se dispenser de notions telles que la notion de phrase, ou des notions syntaxiques usuelles : interrogation, subjonctif, passif, relatives⁴, etc. » (Milner, 1989 : 68). Voici quelques définitions glanées dans quelques manuels de grammaire :

- *Le bon usage* de Grevisse (2007 : 12) postule que « si l'on envisage l'acte de communication, la phrase, unité de communication, est composée de monèmes (première articulation), lesquels sont formés de sons (deuxième articulation) » ;

- Dans la *Grammaire du français classique et moderne* de Wagner et Pinchon (1991 : 22), les auteurs parlent de la structuration de la phrase en mentionnant « 1. Les éléments constitutifs de la phrase sont :

- a) le thème, c'est-à-dire tout ce à propos de quoi on formule quelque chose ;
- b) le prédicat, c'est-à-dire ce que l'on formule à propos du thème ».

- Dans la *Grammaire méthodique du français* de M. Riegel & al. (2009 : 203), la phrase « constitue l'unité de niveau supérieur d'un type de construction hiérarchique du discours, susceptible d'être décrite au moyen d'un ensemble de règles morpho-syntaxiques et rectionnelles. Elle est formée de constituants (elle est construite) sans être elle-même un constituant (elle n'entre pas dans une construction syntaxique d'ordre supérieur et n'a donc pas de fonction grammaticale au sens ordinaire du terme). Cette double propriété fait de la phrase le cadre à l'intérieur duquel

⁴ Milner, J.-C. (1989 : 68) *Introduction à une science du langage*.

se déploient et se décrivent le réseau de relations (les fonctions grammaticales) et les classes d'unités simples (les parties du discours) et complexes (les groupes de mots) qui constituent l'architecture syntaxique des énoncés. »

- Dans *La grande grammaire du français* de A. Abeillé & D. Godard (2002 : 5) « Une définition plus adéquate de la phrase est celle d'une suite de mots, à l'écrit ou à l'oral, structurée selon les règles de la syntaxe, et combinant le plus souvent un sujet et un verbe ».

Toutes ces définitions posent les principes et les orientations d'une approche descriptive de la phrase en insistant sur ses constituants, ses frontières, sa dimension grammaticale, syntaxique, prédicative et énonciative. Sa description dans la tradition grammaticale est bien résumée par cette citation de F. Neveu et P. Lawers (2007 : 19) : « sur le plan de l'articulation globale de l'analyse de la phrase et des catégories descriptives qu'elle met en œuvre, on constate que la tradition grammaticale française – mais sans doute aussi plus largement européenne – se caractérise par sa bidirectionnalité. Elle tente de concilier une approche ascendante (syntaxe des mots) et une approche descendante (syntaxe de la phrase). On retrouve ici l'esprit de la double analyse (analyse grammaticale et analyse logique), dont l'histoire a été décrite en détail par André Chervel (1977) ».

Notons que même s'il y a un consensus entre les grammairiens sur l'existence et l'importance de la phrase dans l'appareil terminologique et conceptuel de la tradition grammaticale, sa définition demeure instable et objet d'équivoque.

1.2. La notion de *phrase* dans quelques théories linguistiques

Cette partie fournira un aperçu général de la recherche sur la notion de *phrase*, menée par G. Guillaume, E. Benveniste et S. Mejri en mettant en lumière les contributions significatives qu'ils ont apportées à cette question.

Le recours à la théorie de Benveniste dans l'étude de la phrase offre comme l'a bien dit Irène Fenoglio (2019 : 186) « un panorama historiographique » dans la mesure où le linguiste s'est positionné par rapport aux autres théories (plus particulièrement celle de Saussure), et il a montré leurs limites. Benveniste a fait de la phrase un pilier fondamental dans sa théorisation de l'énonciation. Pour lui, l'étude de cette unité

discursive s'appuie sur une double dualité : d'une part la dualité sémiotique-sémantique, et de l'autre la dichotomie langue-discours. Partant de la première, il postule que le plan sémiotique renvoie au signe comme une unité ayant un sens et que le plan sémantique réfère à toute unité portant un message comme c'est le cas pour l'énoncé, la proposition et la phrase qui constituent en effet les unités de l'actualisation dans la parole. Selon lui, ces deux unités (signe et phrase) requièrent deux modalités de perception comme il l'affirme dans ces propos (1974 : 64-65) : « [...] il s'agit bien de deux ordres distincts de notions et de deux univers conceptuels, on peut le montrer encore par la différence dans le critère de validité qui est requis par l'un et par l'autre. Le sémiotique (le signe) doit être reconnue ; le sémantique (le discours) doit être compris. La différence entre reconnaître et comprendre renvoie à deux facultés distinctes de l'esprit : celle de percevoir l'identité entre l'antérieur et l'actuel, d'une part et celle de percevoir la signification d'une énonciation nouvelle, de l'autre ». Pour Benveniste (1966 : 129-130), la phrase est une unité du discours mais elle tient de la langue ; il considère que :

La phrase appartient bien au discours. C'est même par là qu'on peut la définir : la phrase est l'unité du discours. Nous en trouvons confirmation dans les modalités dont la phrase est susceptible [...] La phrase est une unité, en ce qu'elle est un segment de discours, et non en tant qu'elle pourrait être distinctive par rapport à d'autres unités de même niveau, ce qu'elle n'est pas comme on l'a vu. Mais c'est une unité complète, qui porte à la fois sens et référence parce qu'elle se réfère à une situation donnée. [...] [...] le signe est l'unité minimale de la phrase susceptible d'être reconnue comme identique dans un environnement différent, ou d'être remplacée par une unité différente dans un environnement identique. [...] C'est dans le discours, actualisé en phrases, que la langue se forme et se configure.

De son côté, Gustave Guillaume aborde la phrase sous différents angles : « du point de vue formel, « mécanique », [...], la phrase est l'unité d'effet, ou unité de discours. Elle est le point d'aboutissement de l'acte de langage. Le principe de l'unicité mécanique de la phrase est un « universel » de langage qui n'est jamais enfreint. En cela elle s'oppose au vocable -le mot dans les langues indo-européennes- qui est l'unité de puissance, constituée dès la langue. Le mot est donc une unité de synthèse de langue, la phrase une unité de synthèse de discours. Du point de vue énonciatif, la phrase est

définie comme « une unité d'effet matériellement large en convenance avec un but de pensée particulier⁵ » ;

Benveniste comme Guillaume considèrent la phrase comme une unité du discours parce que grâce à l'actualisation et au *je* énonciateur, elle s'inscrit dans l'ici-maintenant et elle met en œuvre le préconstruit de la langue.

Se positionnant dans une nouvelle approche, S. Mejri (2023) manifeste un saut qualitatif important dans l'appréhension de cet objet d'étude ; pour lui la phrase ne relève pas exclusivement de la production langagière (il opte pour ce terme pour renvoyer au discours) mais elle est plutôt du ressort de l'interstice existant entre langue et production langagière et il considère que cet espace où la phrase prend forme est le lieu privilégié de l'actualisation du virtuel et de la transition du puissanciel vers l'actuel, c'est le lieu de la dynamique langagière, dénommé *interface langagière*.

1.3. La phrase et les notions voisines

Pour bien cerner les propriétés définitoires de la phrase, il serait judicieux de la distinguer de plusieurs autres notions qui semblent porter le même contenu conceptuel, mais qui relèvent en réalité d'autres domaines et présentent des nuances sémantiques assez importantes. Prenons, à titre d'exemple, les notions de *proposition* et d'*énoncé* qui sont employées dans certains travaux d'une manière interchangeable. Benveniste, par exemple, considère que l'énoncé, la proposition et la phrase se valent et que les trois se situent dans le discours.

Partant d'une distinction qui nous permet de situer l'énoncé dans la production langagière et de le définir comme toute production réalisée par un énonciateur dans une situation d'énonciation bien précise, nous reproduisons cette définition de F. Neveu (2004 : 119) qui résume ses caractéristiques dans la citation suivante : « Le produit de cet acte d'énonciation est l'énoncé, qui peut être décrit comme un fragment d'expérience linguistiquement structuré, actualisé dans une situation

⁵ *Dictionnaire terminologique de systématique du langage*, p. 325.

d'énonciation, et constituant une réalisation individuelle d'un système d'expression commun à tous les locuteurs d'une même langue ».

De son côté M. Prandi (2019 : 133) soulève la question de la différence entre *phrase* et *énoncé* en affirmant que « la phrase et l'énoncé appartiennent à deux ordres différents. ». Il établit une liste de divergences entre ces deux réalités linguistiques que nous pouvons résumer comme suit :

- l'appartenance à la structure de la langue, la dimension syntaxique, le critère de complétude et d'auto-suffisance pour la phrase : « la phrase est une structure syntaxique complète qui met en œuvre un signifié auto-suffisant : un procès saturé » ;
- la fonction communicative : « l'énoncé est la plus petite unité communicative capable d'exercer la fonction élective de véhiculer un message » ; l'incomplétude pour l'énoncé : « il est typiquement lacunaire, ou même fragmentaire ».

D'après cette description, nous rejoignons l'idée que la phrase pourrait être un énoncé ; par contre tout énoncé n'est pas nécessairement une phrase, vu que la bonne formation syntaxique n'est pas forcément respectée.

Une autre notion entre en concurrence avec celle de la phrase, celle de la proposition. Cette dernière, terme emprunté à la logique, renvoie à l'idée du vrai ou du faux ou de plus au moins vrai. Cette idée de vérité, étroitement liée à la construction du sens, est précisée par R. Martin (1992) comme suit : « [...] le sens ne se définit pas en soi. Il est seulement dans les conséquences qu'il emporte avec lui. Nous appellerons cela le *principe d'objectivité sémantique*. Si l'on admet ce principe, il en découle que l'unité à partir de laquelle la sémantique s'organise est la *proposition*. Seules la *proposition* et la *phrase* qui la comporte ont une valeur de vérité ; le jugement sur la relation de sens porte sur des propositions et sur des phrases. »

Dans la même optique, en comparant la phrase à la proposition, Le Goffic (2001 : 98) établit une distinction en soulignant que « le terme de « phrase » a dû sa fortune à ce qu'il réalise un compromis entre la « proposition » de la logique et la « période » de la rhétorique : de la « proposition » des logiciens, il retient l'idée d'une articulation centrale entre un sujet et un prédicat, cimentée par un acte de l'énonciateur (tel que,

prototypiquement, une assertion) ; de la « période » de la rhétorique, le terme retient l'extension au-delà d'une proposition unique, la possibilité d'une certaine multiplicité, pour autant que celle-ci puisse se résorber dans l'unité d'une structure matrice. » Nous pouvons retenir à partir de cette citation que le mécanisme de la prédication est central dans la définition.

Par ailleurs, il y a d'autres types d'unités de substitution à la phrase comme la *clause* et la *période*. Cette dernière, étant un terme emprunté à la stylistique et à la rhétorique, se caractérise par deux critères bien résumés par Kleiber (2003 : 20) : « (i) un critère prosodique : il s'agit « d'une suite de clauses se terminant par un intonème conclusif, c'est-à-dire, en général, un abaissement de ton » (Béguelin M.-J, 2000 : 243) ; ii) un critère praxéologique : il s'agit d'un programme discursif complet, puisque « l'état final de M (= la mémoire discursive) à quoi elle aboutit est présenté comme un but atteint » (Berrendonner, 2002 b : 25). » Quant à la clause, elle est considérée par Berrendonner (1990 : 25) comme le « remplaçant opératoire ». Il la dénomme également *énonciation* et la conçoit comme l'unité minimale ayant une fonction communicative et pouvant s'intégrer dans la période.

Partant du principe que toutes ces notions couvrent des logiques différentes et que les critères définitoires sont hétérogènes, nous pouvons dire à la suite de Kleiber (2003 : 22) que « la phrase n'est pas sauvée ! Mais les unités substitutives *clause* et *période* ne sont pas non plus des catégories de découpage discursif totalement consistantes et ceci parce que leurs critères définitoires ne se révèlent pas non plus toujours coextensifs ».

2. La centralité de la phrase en tant qu'unité linguistique de l'interface langagière

2.1. La phrase : unité de langue ou unité de discours ?

La question centrale dans l'étude de la phrase semble porter sur la problématique de sa délimitation et de sa position dans le système langagier. Elle consiste à s'interroger sur sa nature : s'agit-il d'une unité de langue ou d'une unité de discours ?

La réponse à cette question a été abordée dans différentes approches théoriques et a été soulevée dans l'article⁶ de P. Le Goffic (2001 : 99) quand il a évoqué les deux grands courants représentatifs de la réflexion dans le passage suivant : « Pour Saussure, on le sait, la phrase appartient à la parole (assimilable au discours) pour une raison simple : la langue est faite d'éléments minimaux et de latitudes d'associations, mais les associations elles-mêmes, syntagmes ou phrases, sont des réalisations contingentes, des faits de parole et non de langue. Pour Chomsky, en revanche, la phrase appartient à la « compétence » (version chomskyenne de la « langue ») : toutes les règles de la grammaire partent de la phrase, clé de voûte de l'édifice syntaxique ; la grammaire est l'ensemble des règles qui permettent de former une phrase. »

Comme l'a bien montré Le Goffic, les deux approches évoquées sont d'accord sur l'idée que la phrase participe et de la langue et du discours, de l'une par le préconstruit grammatical et de l'autre par le construit énonciatif « La phrase est une unité charnière, entre langue et discours, sorte de miroir-à-passer-au-travers, de passe-muraille, qui met en communication des mondes incommensurables, c'est le « format de sortie » pour l'énonciateur locuteur, le « format d'entrée » pour le co-énonciateur récepteur ».

Cette même idée de position charnière entre deux pans va être développée en rapport avec la notion d'interface.

2.2. La phrase et la notion d'*interface langagière*

Benveniste considère que le passage du signe à la phrase est le franchissement théorique entre langue et discours et dans ce sens, il (1966 : 130) affirme qu'« avec la phrase, on quitte le domaine de la langue comme système de signes et l'on entre dans un autre univers, celui de la langue comme instrument de communication dont l'expression est le discours ». Ce franchissement entre les deux pans fait l'objet d'un apport théorique dans la théorie de Salah Mejri portant sur l'analyse prédicative et la triple articulation.

⁶ P. Le Goffic « La phrase revisitée », 2001, p.97-107.

L'interface langagière, nouvelle notion théorique, jouit d'un statut particulier dans la critique de la vision dichotomique tranchée du langage entre langue/parole de Saussure et langue /discours de Benveniste. S. Mejri (2023 : 31) la définit comme suit : « Comme toute interface, cet espace est un lieu de connexions entre les deux espaces principaux : du côté de la langue, les unités de la troisième articulation, avec tout ce qu'elles renferment en elles du système linguistique, prêtes à être investies dans l'autre espace, celui de l'acte langagier ; du côté de la dynamique générale langagière, ces unités virtuelles tendent naturellement vers la réalisation effective dans des actes de communication verbale ». L'interface se présente donc comme un espace dynamique où se réalisent les interactions entre langue et production langagière. De ce fait, cette connexion s'accomplit au sein d'un cadre structurant, jouant le rôle de canevas prêt à être saturé selon les règles de bonne formation par des unités, à l'origine virtuelles, et qui deviennent effectives dans ce cadre grâce au sujet parlant et au mécanisme de l'actualisation. Ce cadre en question représente la phrase. À ce propos S. Mejri (2023 : 28) estime qu'« il serait raisonnable de faire de la phrase une unité prototypique de cette interface ».

2.3. Les piliers de la phrase

Plusieurs éléments représentent les ingrédients nécessaires, voire indispensables, pour la construction de la phrase. Nous pouvons les réduire au nombre de trois : les parties du discours, un jeu de relations syntaxiques et sémantiques et un « je » actualisateur, modalisateur, créateur de phrase.

Commençons tout d'abord par les parties du discours, représentant les formes de sens, qui sont considérées comme le matériau de base pour la genèse de la phrase. Ces parties, que la grammaire traditionnelle définit comme « les classes de mots d'une langue construites à partir de critères sémantiques et morphosyntaxiques⁷ » et les classes en parties variables (nom, verbe, adjectif, pronom et déterminant) et d'autres invariables (prépositions, conjonctions et adverbes), encapsulent le préconstruit grammatical sous forme de règles de combinaison et de contraintes d'emploi de la classe grammaticale concernée. Prenons, par exemple, la

⁷ F. Neveu, *Dictionnaire des Sciences du langage*, 2004.

catégorie verbale qui doit impérativement s'accorder en genre, en nombre, en personne avec son sujet ; ou la catégorie adjectivale qui doit prendre le genre et le nombre du nom support auquel elle est incidente.

Entre ces catégories s'établit un jeu de relations qui peuvent être de différents types. Nous avons par exemple des relations d'ordre syntaxique basées sur des rapports de dépendance entre la fonction épithète pour l'adjectif dans le cadre du syntagme nominal [*gentil garçon*], la fonction COD dans le cadre du syntagme verbal [*écrire un article*], etc. Il s'agit d'exemples qui montrent que la fonction syntaxique n'est que l'ensemble des relations qu'entretient chaque constituant avec les autres éléments de la combinatoire.

Un autre type de relation entre les constituants peut intervenir dans la construction de la phrase : celui de la relation prédicative. Dans cet exemple

Dét + nom + verbe + dét + nom
Le + enfant + lire + une + histoire

le verbe prédicatif « *lire* », tout en portant des informations grammaticales sur un sujet agentif et sur un COD qui subit l'action, véhicule l'information principale dans cette phrase, le contenu prédicatif. La complétude d'une phrase provient de la saturation des positions créées par la relation prédicative, qui donne *in fine* les différents constituants de la phrase.

Par ailleurs, une fois le prévu en langue est-il mis en place, intervient le créateur de l'acte langagier, à savoir le « je ». Cet acteur, devant satisfaire les critères d'un être conscient, pensant, parlant, communicant, joue un rôle crucial dans la genèse de la phrase. Certes, la phrase est une unité de l'interface langagière, lieu de jonction entre les deux autres espaces langagiers, la *langue* et la *production langagière*, mais sans le **je**, la phrase ne peut pas exister. Le « je » est considéré comme le pilier central dans le passage du virtuel à l'actuel et grâce à lui, la phrase émerge et l'actualisation s'effectue. C'est par le biais de l'actualisation, cette opération d'ancrage référentiel, que des catégories grammaticales comme l'espace et le temps, le genre, le nombre, le mode, l'aspect, etc. et les virtualités de la langue prennent forme dans la phrase.

L'énonciateur est le siège du préconstruit grammatical ; mais il est également le lieu d'une marge de liberté lui permettant d'effectuer les choix d'actualisation permis par la fixité langagière. La catégorie de la personne, le *je*, et par ricochet la fonction syntaxique de sujet dans les phrases verbales, véhiculent le passage du potentiel à l'actuel dans l'interface langagière.

3. Vers une redéfinition de la phrase

Présenter une définition opératoire de la notion de *phrase* consiste à déterminer les éléments constitutifs de sa structure, les mécanismes qui la sous-tendent et les principes qui la régissent.

3.1. La phrase, unité de l'actualisation⁸

Dans le cadre de cette interface, plusieurs opérations s'effectuent et donnent lieu à un processus dynamique qui est l'actualisation. Cette dernière, définie comme opération du passage du virtuel vers l'actuel, intervient au niveau d'une structure hybride : elle est prévue en langue et elle se réalise au niveau de la production langagière. Nous allons essayer de retracer le parcours de l'actualisation à travers un exemple. Prenons à titre d'exemple le vouloir-dire « cuisiner quelque chose », qui intervient en amont de l'expression langagière. Trois moments sont à distinguer :

1. La langue : le préconstruit lexical et grammatical :

- L'espace des trois articulations du langage : phonèmes, morphèmes, unités lexicales ;
- Le stock des règles de la syntaxe catégorielle, positionnelle et transformationnelle propres à la langue française ;
- L'ensemble des propriétés combinatoires virtuelles propres à chaque partie du discours, les fonctions syntaxiques et les rôles sémantiques.

⁸ D. Lajmi (à paraître), « L'actualisation, au centre du système langagier » in Actes du colloque *Langues et productions langagières : unités combinatoires et énoncés* en hommage au professeur S. Mejri, Sousse, avril 2024.

2. La production langagière : l'espace de l'acte langagier, lieu de :

- la combinaison des parties du discours ;
- la créativité et de la liberté du locuteur ;
- l'adaptation de la langue aux visées de la communication.

3. L'interface langagière : l'espace de connexion et de la mise en contact entre les deux premiers espaces :

- Le lieu de la mise en œuvre du préconstruit grammatical et lexical (propre à la langue) et de la réalisation langagière (propre à la production) en tant que processus conduisant au produit langagier effectif.

Cette dynamique de connexion, l'actualisation, est assurée essentiellement par un *je* conscient, pensant. La *phrase* sert au sujet-locuteur de cadre morphosyntaxique dans lequel il verse les matériaux linguistiques virtuels ; on aura ainsi :

- le vouloir-dire sur le plan cognitif ;
- le schéma universel M (P_A) des trois fonctions primaires (prédicat, argument et modalisateur) ;
- le choix d'un prédicat bien déterminé ;
- le choix du matériau lexical (unités de la 3^e articulation) ;
- l'identification des propriétés combinatoires virtuelles du verbe prédicatif : transitif direct, verbe à trois arguments, nature des arguments ; position des arguments, fonctions syntaxiques (sujet / COD), rôles sémantiques impliqués (agent/résultat) ;
- le choix de la configuration structurelle (l'ordre des arguments) ;
- l'actualisation du matériau lexical passe par d'autres étapes :
 - la référenciation des entités (le recours au déterminant pour les noms) ;
 - la localisation temporelle ;
 - la localisation spatiale ;
 - l'expression modale ;
 - etc.

L'actualisation mobilise toutes les ressources grammaticales et lexicales de la troisième articulation pour saturer des positions du schéma prédicatif et faire émerger la phrase, cette unité hybride qui puise ses sources dans la langue et qui s'inscrit dans la référence au moyen des catégories déictiques.

3.2. La phrase, foyer d'une double prédication

Située dans l'interface langagière, la phrase, en tant que construction linguistique objet de l'actualisation, se présente comme une structure, fruit de la hiérarchisation de relations combinatoires. Ces relations relèvent de la notion de *prédication*, notion clé dans la conception de la phrase comme l'a bien souligné Benveniste (1966 : 129) : « Le prédicat est une propriété fondamentale de la phrase, ce n'est pas une unité de phrase. Il n'y a pas plusieurs variétés de prédication. [...] La phrase n'est pas une classe formelle qui aurait pour unités des « phrasèmes » délimités et opposables entre eux. Les types de phrase qu'on pourrait distinguer se ramènent tous à un seul, la proposition prédicative et il n'y a pas de phrase hors de la prédication. »

La phrase est le foyer d'une double prédication : nous avons, d'un côté, une prédication lexicale et sémantique basée sur le rapport hiérarchique entre un prédicat sous la forme d'une unité lexicale et ses propres arguments ; de l'autre, intervient une prédication grammaticale et syntaxique très abstraite mais primordiale pour la formation de la phrase. Il s'agit d'une grammaire intériorisée et préconstruite où la forme et l'ordre préconfigurent le contenu. Cette prédication est hiérarchiquement supérieure à la prédication lexicale parce qu'elle lui fournit le cadre et le moule dans lequel se verse la matière lexicale. Dans ce sens, la forme de l'expression correspond à l'ensemble des relations qu'entretient une catégorie grammaticale avec les autres catégories. Elle représente l'ensemble des réalisations de la syntaxe catégorielle (parties du discours), de la syntaxe positionnelle (en rapport avec les rôles sémantiques d'agent, de patient, d'expérimenteur, etc.), de la syntaxe transformationnelle relative à tout type de manipulation de l'ordre des mots et de la combinatoire.

Pour ce qui est de la prédication lexicale, elle suit le schéma prédicatif de la grammaire universelle $M(P_A)$ où les trois fonctions primaires de prédicat, d'argument et de modalisateur établissent entre elles deux relations prédictives hiérarchisées : d'un côté, une relation entre un

prédicat et ses propres arguments et de l'autre une relation prédicative cadrative où le modalisateur, le « *je* », prend en charge le contenu asserté.

3.3. Les principes de formation de la phrase : congruence et émergence

Toute construction de phrase, respectant le principe de la double prédication est régie essentiellement par deux principes, à savoir celui de la congruence et de sa résultante, celle de l'émergence.

La congruence, en tant que concept mathématique, renvoie au rapport qui existe entre deux nombres congrus⁹, autrement dit à la conformité de la concaténation des symboles mathématiques selon les règles de cette combinatoire. Le transfert conceptuel de cette notion au domaine de la linguistique n'a pas dérogé au principe de la conformité de la concaténation tel qu'il a été élaboré par S. Mejri (2017 : 136) dans ces termes : « les règles de congruence dans les énoncés sont l'expression d'une organisation sémiotique entre prédicats logico-sémantiques et syntaxiques. En rapport avec la notion de congruence, il faut préciser que l'agencement des unités lexicales dans le cadre des énoncés obéit à des appariements à la fois syntaxiques et sémantiques sans lesquels on tombe dans l'incongruence, qui bloque tout le fonctionnement sémiotique des signes linguistiques ». Il en résulte que le principe de congruence est étroitement lié aussi bien à la combinatoire grammaticale qu'à la combinatoire prédicative.

En effet, la concaténation des unités lexicales, une fois assurée dans le cadre de la phrase, doit respecter deux types de congruences : une congruence formelle d'ordre grammatical et syntaxique et une congruence prédicative.

Congruence formelle : dét + nom/ nom + verbe/ adv + adj/verbe + adv

Congruence lexicale : la mère + raconter + une histoire

Pour chaque type de congruence, il existe un test de vérification nous permettant de démontrer si le principe est satisfait ou non. De ce fait, il suffit de perturber l'ordre des unités lexicales pour montrer que la forme prédicative de la phrase ne respecte pas la syntaxe française : au lieu de dire *Il respecte les lois*, nous lui substituons **Lois les respecte il*.

⁹ TLFi, 1998.

Cet enchaînement montre que la congruence formelle n'a pas été respectée.

En outre, la congruence formelle ne suffit pas pour donner une phrase congruente et cohérente dans la mesure où il faut respecter la congruence du contenu prédicatif. Prenons, par exemple, la phrase suivante :

Les murs de cette maison nous racontent des histoires tristes.

Notons que le contenu prédicatif dans cet exemple n'est pas congruent et que l'incongruence provient de l'incompatibilité entre les contenus prédicatifs encapsulés dans les unités lexicales « murs » et le verbe « raconter » même si la forme prédicative est congruente. Comme l'interprétant cherche dans toute réalisation discursive une cohérence minimale, il peut voir dans cette phrase un mécanisme métonymique attribuant aux murs le pouvoir de nous renseigner sur d'éventuelles histoires tristes ayant eu lieu dans cet espace.

Par ailleurs, une fois la vérification des deux congruences effectuée, nous passons à leur croisement qui produit une nouvelle entité ayant de nouvelles caractéristiques ; à ce moment-là, intervient le mécanisme de l'émergence. S. Mejri avance, dans le cadre de ses séminaires de recherche¹⁰, la notion d'*émergence* en soulignant que « la phrase est une structure émergente ». Nous allons essayer d'explicitier cette notion en l'opposant à une autre notion et en l'illustrant par des exemples.

Partant d'une définition donnée par *Le Grand Robert* de la notion d'*émergence* comme suit :

Fig. (Biol., philos.). | *Théorie de l'émergence* (de G.-H. Lewes, 1874) : théorie « selon laquelle la combinaison d'unités d'un certain ordre réalise une entité d'ordre supérieur dont les propriétés sont entièrement nouvelles » (P. Ostoya, in Foulquié, *Dict. de la langue philosophique*). | *Relation de l'émergence et de l'évolution de l'espèce, de la pensée,*

nous retenons l'idée essentielle de la naissance d'une nouvelle unité d'ordre supérieur à partir de la combinaison d'unités d'ordre inférieur. Appliqué à notre objet d'étude, cela aboutit au schéma suivant :

Phrase ➔ unité lexicale₁ + unité lexicale₂ + unité lexicale₃ + unité lexicale_n

¹⁰ 25/03/ 2024 ; 02/05/2024 ; 06/05/2024 ; 13/05/2024 ; 15/05/2024.

Toutefois, cette simplification ne rend pas compte de la complexité du phénomène dans la mesure où l'émergence contribue à l'apparition de nouvelles propriétés de l'unité résultante.

La notion d'émergence pourrait être rattachée à une autre notion assez pertinente et qui mériterait peut-être plus de développement théorique, à savoir celle de « latence » dans la mesure où chaque unité lexicale renferme en elle-même les propriétés grammaticales et combinatoires de sa forme et des prédicats sémantiques virtuels encapsulés. Essayons d'illustrer cette idée par le verbe voir, verbe qui, sur le plan syntaxique, peut être transitif, transitif indirect, intransitif et pronominal, et sémantiquement polysémique. L'emploi ou plutôt l'activation d'une syntaxe catégorielle, positionnelle et transformationnelle de l'unité employée donne lieu à un sens bien précis. Il n'y a qu'une partie de tous les éléments syntaxiques et sémantiques latents, qui soit versée dans un cadre structurel supérieur bien régi par les exigences de la combinatoire. Les structures latentes telles qu'elles sont présentées dans *Le Grand Robert*¹¹ montrent que le verbe voir renferme la forme prédicative avec toutes ses données grammaticales (transitivité, schéma d'arguments, position des arguments, leur nature, les fonctions syntaxiques assignées à certains arguments comme sujet, attribut, complément circonstanciel, etc.) et les contenus prédicatifs sémantiques virtuels :

I. (1080, *vedeir*).

[A] Absolt (ou intrans.).

- Percevoir les images des objets par le sens de la vue. | *L'enfant commence à voir entre le dixième et le quinzième jour qui suit sa naissance.*

- Par anal. (avec le sens tactile). | *La main* (cit. 15) *sent, agit ; on dirait presque qu'elle voit*

- Fig. (Sujet n. de chose). | « *Cette maison voit sur un jardin, sur une rue* » (Académie). Donner (sur) ; exposer ;

[B] V. tr. dir.

1.

[a] Percevoir par les yeux. | *Voir qqn, qqch. Voir qqn, qqch. de ses yeux, de ses propres yeux*

[b] (Sujet n. de chose). Vieilli, littér. | « *Cette hauteur voit la place, voit le rempart de la place* » (Académie),

[c] (Sujet n. de chose). Loc. *Voir le jour** : sortir de l'imprimerie, être publié, en parlant d'un ouvrage. | *Ce livre, cet ouvrage n'a pas encore vu le jour.*

[d] (Dans le langage religieux). | *Aucun doute* (cit. 28) *qu'après la mort nous verrons Dieu.*

(Le sujet est Dieu). | « *Dieu voit le fond des cœurs, voit toutes choses* » (Académie).

[e] Faire surgir, évoquer une image (en pensée, en imagination, par les « yeux de l'esprit »). Vision ; imaginer, représenter (se), revoir. Vx. | *Voir un songe.* → Veiller ;

¹¹ *Le Grand Robert électronique* (2005).

[f] Par anal., vx. Percevoir par l'ouïe. Entendre. | *A-t-on jamais rien (cit. 13) vu de plus impertinent ?*

[g] Voir (qqn, qqch.), et compl. (Avec un infinitif). | *Voir qqn faire qqch., en train de faire qqch.*
— (Avec un inf. ayant un sens passif). | *Ils furent outrés de me voir refuser (cit. 1) la porte.*
" (Suivi d'un attribut, d'un compl. circonstanciel). Trouver. | *Ceux qu'on voit défaillants de faiblesse (→ Agonie, cit. 3).* | « *J'ai vu les plus honnêtes gens près d'en être accablés* »

[h] (Sujet n. de chose). — Poét. Être le témoin de... | *Cette plaine a vu un combat fameux, une bataille.* Théâtre (être le). — (Le compl. est un inf.). | *Loin du champ qui l'a vu naître.* → Arroser, cit. 11 ; et aussi pain,

2.

[a] Être spectateur, témoin (de qqch.). Assister (à). | *Avez-vous jamais vu les courses d'Angleterre ?*

[b] Être, se trouver en présence de qqn. Rencontrer. | *Voir qqn en tête à tête.*

[c] Spécialt, vx. | *Voir une femme* : avoir avec elle des relations charnelles (cf. Duclos, in Littré).

[d] Par ext. Trouver, rencontrer (qqch.). | *Une petite lampe (cit. 10) comme on en voit dans les cuisines de campagne.*

[e] Regarder attentivement, avec intérêt. Apercevoir, considérer, examiner, observer, regarder, **remarquer**. | *Voir le courrier*

3. (Abstrait)

[a] Souvent à l'impératif. Se faire une opinion sur (qqch.). | *Voyons un peu notre affaire* Étudier, examiner

[b] Se représenter par la pensée. Apercevoir, apprécier, comprendre, concevoir, connaître, considérer, constater, découvrir, discerner, distinguer, envisager, figurer (se), imaginer, juger, observer, regarder, représenter (se), trouver. | *Nous ne voyons jamais qu'un seul côté (cit. 15) des choses*

4. AVOIR À VOIR DANS, AVEC... : avoir affaire, avoir à faire dans, avec... | *Qu'avez-vous à voir dans ma maison ?*

II. V. tr. ind. | VOIR À (et l'inf.) : songer à (faire telle chose), viser à (tel résultat), s'efforcer de (parvenir à), avoir soin de. Veiller (à). | « *Voyez à nous faire souper, à nous loger* » (Académie).

Nous n'avons focalisé dans cette définition, prise du dictionnaire avec une certaine modulation méthodologique, que sur la forme et le contenu prédicatif que nous avons illustrés à chaque fois par un exemple pour montrer que la phrase porte en elle non seulement l'actualisation prédicative, mais surtout elle fait émerger une structure et un sens bien particuliers. Commentons seulement deux exemples :

Cette plaine a vu un combat fameux.

Nous ne voyons jamais qu'un seul côté des choses.

L'emploi du verbe *voir* dans ces deux phrases est conditionné par les contraintes combinatoires imposant ainsi une construction syntaxique, un type particulier d'arguments avec leur nature et leur position. Et c'est grâce à cette interaction entre le matériau lexical et le préconstruit grammatical que *voir* dans le premier exemple est synonyme de « être le témoin de » et dans le second exemple, il est le correspondant synonymique de « concevoir, discerner, juger, etc. ». Ces constructions du verbe *voir* prouvent que ces structures sont préfigurées en langue et que l'émergence

se réalise dans l'interface grâce à l'actualisation et à sa forme d'expression qui est la phrase.

Conclusion

En guise de conclusion, nous pouvons retenir que la phrase en tant qu'unité de l'interface langagière mérite une attention particulière dans la description de la langue dans la mesure où :

- elle représente la dynamique langagière dans tous ses aspects ;
- elle est le siège du passage du virtuel à l'actuel, du préconstruit au construit ;
- elle est une structure émergente au niveau de la forme et du sens ;
- elle est la trace de l'intervention du « je » qui la crée, la manipule, l'inscrit dans l'ici-maintenant et la modalise selon son vouloir-dire et ses visées de communication. Comme l'a souligné Benveniste (1974 : 227) « en passant dans les mots, l'idée doit subir la contrainte des lois de leur assemblage, il y a, ici, nécessairement, un mélange subtil de liberté dans l'énoncé de l'idée, de contrainte de la forme de cet énoncé, qui est la condition de toute actualisation du langage » ;
- elle est comme dit Meillet « un être singulier qui n'est pas censé devoir se répéter ».

Pour toutes ces considérations, la phrase avec toutes ses configurations structurelles, ses combinatoires canoniques et non canoniques, ses contenus prédicatifs, représente un moule et un cadre où un micro-récit pourrait prendre place. La phrase n'est pas l'unique forme d'expression d'un événement au niveau de l'interface langagière ; le syntagme et la non-phrase¹² jouent le même rôle et méritent une attention particulière.

Bibliographie

Abeillé, A, Godard, D. 2021. *La Grande Grammaire du français*. Actes Sud.

¹² La non-phrase est toute structure non phrastique donnant lieu à un énoncé.

- Authier-Revuz J., Lala M.-C. (éd.) 2002, *Figures d'ajout : phrase, texte, écriture*. Paris : Presses de La Sorbonne nouvelle.
- Bally, Ch. 1944. *Linguistique générale et linguistique française*, seconde édition entièrement refondue, Berne : A. Francke S.A.
- Béguelin, M.-J., alii, 2000. *De la phrase aux énoncés : grammaire scolaire et descriptions linguistiques*, De Boeck : Duculot.
- Benveniste, É. 1966-1974. *Problèmes de linguistique générale*, tomes 1 et 2. Paris : Gallimard.
- Berrendonner, A. 2002. « Les deux syntaxes », *Verbum*, XXIV. Nancy : Presses universitaires de Nancy.
- Blanche-Benveniste, C. 2000. *Approches de la langue parlée en français*. Paris : Ophrys.
- Charolles, M., Combettes, B. 1999. « Contribution pour une histoire récente de l'analyse du discours ». *Langue française*, n° 121.
- Charolles, M., Le Goffic P., Morel M.-A. (dir.), 2002. « Y a-t-il une syntaxe au-delà de la phrase ? ». *Verbum*, tome XXIV, n° 1-2.
- Delesalle, S. 1974. « L'étude de la phrase ». *Langue Française*, n° 22, p. 45-67.
- Fenoglio, I. 2019 « Proposition, phrase, énoncé chez Émile Benveniste ». *Proposition, phrase, énoncé. Linguistique et philosophie*, 6, p.183-203,
- Kleiber, G. 2003. « Faut-il dire adieu à la phrase ? ». *L'Information Grammaticale*, n° 98, p. 17-22.
- Lajmi, D. 2023. « La double prédication syntaxique et sémantique dans les constructions à verbe support », *Synergies Tunisie*, n° 6, p. 69- 84. [En ligne] : <https://gerflint.fr/imag/revues/Tunisie/Tunisie6/lajmi.pdf> [consulté le 01 septembre 2024].
- Lajmi, D. (à paraître), L'actualisation, au centre du système langagier. In : *Actes du colloque Langues et productions langagières : unités combinatoires et énoncés*, en hommage au professeur S. Mejri, Sousse, avril 2024.
- Le Goffic, P. 1993. *Grammaire de la phrase française*. Hachette.
- Le Goffic, P. 2001. « La phrase 'revisitée' ». *Le Français aujourd'hui*, n° 135, p. 97-107.
- Le Goffic, P. 2011. « Phrase et intégration textuelle ». *Langue française*, n° 170, p.11-28.
- Léon, J. 2003. « Proposition, phrase, énoncé dans la grammaire : Parcours historique ». *L'Information Grammaticale*, n° 98, p. 5-16.
- Martin, R. 1992. *Pour une logique du sens*, (2^e édition), Paris : PUF,
- Mejri, S. 2014. Congruence linguistique. In : Alain Rey, Pierre Brunel, Philippe Desan, Jean Pruvost, *De l'ordre et de l'aventure. Langue, littérature, francophonie*. Paris : Hermann, p. 355-361.
- Mejri, S. 2017a. Les trois fonctions primaires. Une approche systématique : De la congruence et de la fixité dans le langage. In : *De la langue à l'expression : le parcours*

de l'expérience discursive : hommage à Marina Aragón Cobo, coordonné par Cristina Carvalho, Montserrat Planelles Iváñez, Elena Sandakova, p. 123-14.

Mejri, S. 2017b. L'expression du contenu grammatical, entre morphosyntaxe et lexique. In : C. Badiou-Montferrand, S. Bajric, & Ph. Monneret (Eds.), *Penser la langue. Sens, texte, histoire*, Paris : Honoré Champion, p. 293-307.

Mejri, S., Gishti, E. 2022. « Énoncés et phrases : variation et fixité ». *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, n° 74. Situation de la langue française. Actualité de Montesquieu. Paul Valéry.

Mejri, S., Mizouri, I. 2023. « L'analyse prédicative : éléments méthodologiques », *Synergies Tunisie*, n°6, p. 17- 67. [En ligne] : https://gerflint.fr/images/revues/Tunisie/Tunisie6/mejri_mizouri.pdf [consulté le 01 septembre 2024].

Milner, J.-C. 1989. *Introduction à une science du langage*. Paris : Éditions du Seuil [2^e édition, abrégée, 1995].

Neveu, F. 2004. *Dictionnaire des sciences du langage*. Paris : Armand Colin.

Neveu, F., Lauwers, P. 2007 « La notion de "tradition grammaticale" et son usage en linguistique française ». *Langages*, n° 167, (3/2007), p. 7-26.

Perrot, J. (dir.) 1994. « La phrase : énonciation et information », *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris*, nouvelle série, tome II, Klincksieck.

Riegel, M., Pellat, J.-C., Rioul, R. 2009. *Grammaire méthodique du français*, (2^e édition). Paris : PUF.

Seguin, J.-P. 1993. *L'Invention de la phrase au XVIII^e siècle*. Peeters.

Vassant, A. 2005. « Mot et phrase – « Dire quelque chose de quelqu'un » et la théorie de l'incidence de Gustave Guillaume ». *L'Information grammaticale*, n° 107, p.17-38.

Wilmet, M. 1997. *Grammaire critique du français*. Hachette-Duculot.



© *Synergies Tunisie*, n° 7, Année 2024.

Revue du GERFLINT

<https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb42723910w>

Bibliothèque nationale de France - Décembre 2024 -

Éléments sous droits d'auteur. Politique éditoriale consultable sur le site :

<https://gerflint.fr/>

<https://gerflint.fr/synergies-tunisie>

